



Lundi 26 mars 2007

Temps forts du 12/03/2007 au 23/03/2007 No. 10

14 mars

Le porte-parole du TPIY dénonce le négationnisme honteux du génocide de Srebrenica

Lors de son point de presse hebdomadaire, le porte-parole du TPIY, Refik Hodžić, condamne la publication par le quotidien de Belgrade *Glas Javnosti* d'un supplément spécial dans lequel le génocide commis à Srebrenica est nié : « Je voudrais indiquer que l'article en question représente une négation honteuse et une remise en cause de faits que cette Cour a établis hors de tout doute raisonnable sur le génocide commis à Srebrenica (...), dans les jugements des Chambres de 1^{ère} instance et d'appel dans l'affaire Radislav Krstić ».

Plus de 7000 hommes et garçons ont été tués à Srebrenica en juillet 1995.

14 mars

Carla Del Ponte s'inquiète du fait que Mladić et Karadžić pourraient ne jamais être livrés au Tribunal

Olga Kavran, la porte-parole du Bureau du Procureur, dit durant le point hebdomadaire que « le Procureur a été très surpris par la tiédeur des réactions de la communauté internationale, et notamment de la Présidence de l'Union européenne, au jugement de la Cour internationale de justice, » dans l'affaire Bosnie-Herzégovine contre Serbie. Elle ajoute qu'« au regard de la stratégie d'achèvement des travaux du Tribunal et de la pression grandissante pour qu'il ferme ses portes d'ici la fin de 2010, le Procureur s'inquiète du fait qu'on pourrait ne jamais voir Mladić et Karadžić sous la garde du Tribunal. Cela aurait un impact dévastateur pour la justice internationale et pour notre combat contre l'impunité ».

15 mars

L'accusation terminera en mai la présentation de ses moyens contre D. Milošević

La Chambre de 1^{ère} instance III ordonne au Procureur de terminer le 18 mai au plus tard, la présentation de ses moyens terminer ses arguments d'ici le 18 mai.

Dragomir Milošević, un ancien commandant du Corps Sarajevo Romanija (SRK) de l'Armée Bosnienne Serbe (VRS), est accusé de meurtre, terreur et attaques contre des civils dans le cadre d'une campagne de tireurs isolés et d'attaques aux mortiers contre la ville de Sarajevo. Son procès a débuté le 11 janvier 2007. (Voir aussi en page deux).

15 mars

L'arrêt concernant Bralo rendu lundi prochain

La Chambre d'appel siègera à cette fin le 2 avril, à 15 heures.

Un ancien membre des « Jokers », une unité anti-terroriste du Conseil de défense croate (HVO), Miroslav Bralo a plaidé coupable le 19 juillet 2005 d'une série de crimes de guerre commis à Ahmići et Nadioci, deux villages de la Bosnie centrale, et à leurs alentours. Le 7 décembre 2006, il fut condamné à 20 ans d'emprisonnement pour son rôle dans de multiples meurtres, viols, tortures, emprisonnements illégaux et traitements inhumains de civils bosniaques musulmans, incluant un nombre d'enfants, entre janvier et juillet 1993.

15 March

La Chambre d'appel confirme la condamnation et la peine de Josip Jović pour outrage au Tribunal

Dans son arrêt, la Chambre d'appel écarte tous les moyens d'appel formulés par Josip Jović et confirme sa condamnation à une amende de 20.000 euros, payable d'ici trente jours.

Le 30 août 2006, le journaliste croate Josip Jović a été reconnu coupable d'outrage au Tribunal pour avoir publié le compte rendu d'une session à huis clos ainsi que des extraits d'un témoignage donné au Bureau du Procureur par le témoin Stjepan Mesić, l'actuel Président croate, qui avait témoigné dans le procès du général Tihomir Blaškić.

Le texte intégral de l'arrêt (en anglais) est disponible sur le site Internet du Tribunal : <http://www.un.org/icty/pressreal/2007/pr1146e-summary.htm>

16 mars

**L'arrêt
concernant
Brdjanin rendu
mardi prochain**

La Chambre d'appel siègera à cet effet le mardi 3 avril, à 14 heures.

Radoslav Brdjanin, responsable politique de premier plan dans la soi-disant « région autonome de la Krajina (RAK) » fut condamné à 32 ans d'emprisonnement, le 1er septembre 2004, pour des chefs de persécution comme crime contre l'humanité (torture, déportation et transfert forcé comme un acte inhumain) ; pour des chefs d'homicide intentionnel et de torture comme infraction grave aux Conventions de Genève de 1949 ; et pour des chefs de violation des lois ou coutumes de la guerre (destruction d'agglomérations, de villes et de villages ou dévastations que ne justifient pas les exigences militaires ; destruction ou endommagement délibéré d'édifices consacrés à la religion).

19 mars

**La Chambre du
procès Milošević
se déplace à
Sarajevo**

La Chambre de 1^{ère} instance qui entend le procès de Dragomir Milošević, ancien commandant du Corps Sarajevo Romanija (SRK) de l'Armée des Serbes de Bosnie (VRS), débute une visite de trois jours à Sarajevo, en Bosnie-Herzégovine, pour un transport judiciaire sur plusieurs scènes des crimes allégués. Des représentants du Procureur et de la Défense participent à ce déplacement.

LE TPIY A CLOS LES PROCÉDURES CONCERNANT 100 ACCUSÉS – SUR 161

Depuis la tenue de sa toute première audience, le 8 novembre 1994 (dessaisissement dans l'affaire Tadić), le Tribunal a mis en accusation un total de 161 personnes, et a clos les procédures concernant 100 d'entre elles : cinq ont été acquittées, 48 condamnées (sept sont en attente de transfert, 24 ont été transférées, 16 ont purgé leur peine, un condamné est décédé en cours d'exécution de peine), et 11 ont vu leur affaire renvoyée devant une cour de l'ex-Yougoslavie ; par ailleurs, 36 affaires ont été proclamées terminées à la suite soit du retrait de l'acte d'accusation soit du décès de l'accusé (avant ou après le transfert au Tribunal).

Les procédures en cours concernent 61 accusés : 13 sont en appel, cinq attendent le jugement de la Chambre de 1^{ère} instance, 23 sont en procès, 14 sont en phase préliminaire du procès et six sont toujours en fuite.

Parmi les accusés en appel, on compte Sefer Halilović, Fatmir Limaj et Isak Musliu (qui ont été acquittés et remis en liberté, mais le Procureur a interjeté appel de ces jugements) ainsi que Amir Kubura et Naser Orić : ces deux accusés ont été condamnés et remis en liberté, anticipée (Kubura) ou non (Orić), mais le Bureau du Procureur a fait appel des jugements de première instance.

De plus, 19 autres individus ont été jugés pour outrage au Tribunal.

Le TPIY en bref est une publication du Greffe, préparée et publiée par la Section PTV.
Greffier : Hans Holthuis. Chef PTV : Christian Chartier
Assistants : Isabelle Lambert, Gea van der Werf

Questions et commentaires :

Christian Chartier, Editeur : +31.70.512.52.40, chartier.icty@un.org
Denise Gustin-Gardella, Editrice-adjointe : +31.70.512.53.49, gustin.icty@un.org

Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie, Churchillplein 1, 2517 JW The Hague, The Netherlands
www.un.org/icty

Les passages et/ou citations de textes juridiques ne font pas autorité ; seule la version intégrale de l'ordonnance, de la décision, du jugement ou de l'arrêt cité reflète l'opinion de la Chambre de première instance et/ou de la Chambre d'appel.
